E 2001 (B) 1/81

L

Le Professeur W. E. Rappard à l'Adjoint à la Division des Affaires étrangères du Département politique, Ch. E. Lardy

Valavran près de Genève, 7 mars 1919

Ci-inclus je me permets de vous renvoyer l'intéressant dossier<sup>1</sup> que vous avez bien voulu me confier. J'en ai pris connaissance avec le plus vif intérêt.

En ce qui concerne la question des annexions territoriales, j'avoue que votre hardiesse m'effraie quelque peu! Pour ma part j'estime que dans presque tous les cas la Suisse a tout à craindre et qu'elle n'a rien à attendre de bon d'un déplacement de ses frontières. Au points de vue politique, économique et militaire, elle restera toujours un Etat minuscule, dont la sécurité et la prospérité ne peuvent déprendre que de la confiance absolue qu'elle saura inspirer à tous ses voisins. Pour cela, je ne me résignerais à nous laisser imposer un agrandissement de territoire que si tout le monde en Suisse, dans les régions en question, dans les Etats auxquels appartenaient ces régions et chez tous nos autres voisins était unanime à le désirer. Comme vous le voyez, on ne saurait être plus «Little Switzerlander»!



<sup>1.</sup> Il s'agit sans doute du projet Lardy d'un Rapport sur des agrégations à la Suisse, daté du 1<sup>er</sup> mars 1919. Ce même rapport de quelque vingt pages qui traite des rectifications de frontière en suspens a été remis avec quelques retouches au Conseil fédéral sous forme d'une proposition, le 7 mars 1919; cf. E 2001 (B) 1/14. Cette proposition a été l'objet d'une délibération, le 2 avril 1919; cf. n° 296.

455

Veuillez croire, mon cher ministre, avec mes remerciements renouvelés pour toutes vos bontés passées et pour toutes les amabilités futures que vous avez bien voulu me faire entrevoir, en me promettant de me faire le service de vos précieux rapports politiques, à mes sentiments les meilleurs.<sup>2</sup> Veuillez, je vous prie, excuser

l'extrême hâte de ma rédaction.

Vous savez sans doute que nous avons télégraphié à nos Légations que ce que nous préconiserions avant tout serait la création d'un état tampon comprenant le Vorarlberg et le Tyrol. (J.I. 149, Missions Paris 1919, I + III).

<sup>2.</sup> Dans une lettre à Rappard du 8 mars 1919, Lardy répondait: Je vous remercie de votre lettre du 7 mars et des documents que vous avez bien voulu me renvoyer. Le rapport sur nos frontières n'était qu'un projet destiné à M. Calonder et qui sera remanié. Il va sans dire qu'il ne s'est jamais agi des rêves de grandeur que vous paraissez entrevoir. Nous envisageons seulement de modestes rectifications de frontières et le Vorarlberg n'entrera en ligne de compte que si:

<sup>1°)</sup> sa population le désire;

<sup>2°)</sup> l'Entente le recommande;

<sup>3°)</sup> un refus de notre part le rejetterait dans les bras de l'Allemagne. Je ne crois pas que M. Calonder envisage du tout la possibilité d'un rattachement du Tyrol à la Suisse sous aucune forme.